



**Conseil Municipal du 3 Juin 2024
DELIBERATION N° 2024 – 22**

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 3 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 24 mai 2024

Étaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIERI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Monsieur OLIVE Robert à Monsieur GIRBAL Alain
Madame VALENZUELA Hélène Madame RESSEGUIER Sarita
Monsieur ARIZA Noël à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur KOHLER Eddy, Monsieur PEREZ Jérôme, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

ESPACE JEUNESSE : TARIFS 2024

Le Maire propose d'actualiser les tarifs de l'Espace Jeunesse. Le Maire précise que ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2014 et qu'il convenait de les actualiser compte-tenu de l'augmentation des prestations depuis cette date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer pour l'Espace Jeunesse les tarifs suivants :

Tranches QF	TYPE 1 * (entre 0 et 10 €/ enfant)	TYPE 2 * (entre 10 et 20 €)	TYPE 3 * (entre 20 et 30 €)	TYPE 4 * (entre 30 et 40 €)	Type 5 * (entre 40 et 50 €)	EXCEPTIONNEL * (+ 50 €/ enfant)
0-300 €	1,00 €	1,60 €	3,20 €	6,00 €	8,20 €	9,00 €
301-450 €	1,10 €	1,70 €	3,30 €	6,50 €	8,40 €	10,00 €
451-600 €	1,50 €	2,00 €	5,20 €	10,40 €	16,90 €	17,00 €
601-750 €	1,70 €	3,20 €	7,80 €	14,30 €	24,70 €	26,00 €
751-900 €	1,80 €	3,90 €	9,10 €	22,10 €	27,30 €	28,00 €
901-1050 €	2,00 €	4,50 €	10,40 €	23,40 €	28,60 €	30,00 €
1051-1200 €	2,50 €	5,90 €	11,70 €	24,70 €	29,90 €	31,00 €
1201-1350 €	2,70 €	6,50 €	13,00 €	26,00 €	32,50 €	34,00 €
1351-1500 €	3,50 €	7,80 €	14,30 €	27,00 €	33,15 €	35,00 €
1501- + €	4,00 €	8,00 €	14,50 €	27,30 €	33,80 €	36,00 €

*Le type d'activité est déterminé par le coût de l'activité

PRECISE que ce tarif sera applicable au 1er juillet 2024.

VOTE : 20 POUR : 20 CONTRE : ABSTENTION :

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 6 juin 2024
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique [telerecours citoyen](http://telerecours.citoyen) accessible par le site internet www.telerecours.fr

